

COLLOQUE DU CRJ

EN PARTENARIAT AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE ALPES



REFORME DE LA JUSTICE ET PERSONNES PROTEGEES



Vendredi 3 avril 2020
9H00 À 17H00

Programme

La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a substantiellement modifié les règles de la protection juridique des majeurs, tant d'un point de vue patrimonial que d'un point de vue personnel. Il importe donc, un an après son entrée en vigueur, d'analyser les changements apportés et les impacts pratiques de cette réforme d'ampleur. Ces nouvelles règles sont-elles en faveur d'une meilleure protection des personnes vulnérables ? Leur mise en œuvre suscite-t-elle des difficultés nouvelles ? Certains points ont-ils été omis ? Quel sera l'avenir de la protection juridique ?

La réunion de plusieurs experts du droit des personnes protégées mais aussi d'autres disciplines juridiques (droit bancaire, droit de la santé, droit pénal) permettra d'ébaucher des réponses aux problèmes posés par la pratique et d'interroger la réelle effectivité de la protection des plus vulnérables. Il est, d'abord, permis de douter d'une protection patrimoniale efficiente à l'heure où l'Etat se désengage clairement en ce domaine. Il importe, ensuite, de mesurer les réelles implications de la promotion des droits et libertés des majeurs protégés. Si cette promotion, portée par le Gouvernement lors de la présentation du projet de loi, ne peut a priori que sembler bénéfique, elle suscite des interrogations essentielles quant à la manière de protéger les personnes atteintes d'altérations de leurs facultés.

Salle de conférence

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

12 place de la résistance 38041 Grenoble

(GPS: 85 rue des Martyrs)

Tramway Ligne B: Arrêt Presqu'île

Contact et inscription obligatoire:

<http://crj.univ-grenoble-alpes.fr>

04.76.82.58.16

crj@univ-grenoble-alpes.fr



9h00 Accueil des participants

9h30 Ouverture :

Vincent Mouveroux Directeur Général Adjoint Pôle Développement Clients et territoires Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes,
Ingrid Maria Professeur à l'Université Grenoble Alpes, co-directrice du Centre de Recherches Juridiques

Le désengagement de l'Etat dans la protection patrimoniale
sous la présidence de **Charlotte ROBBE**
Avocate au Barreau de Paris

9h45 La nouvelle architecture des mesures de protection :

Gilles Raoul-Cormeil Professeur à l'Université de Brest

10h15 Les nouvelles règles de la gestion du patrimoine des majeurs protégés :

Jean-Marie Plazy Professeur à l'Université de Bordeaux

10h45 Banque et majeurs protégés :

Jérôme Lasserre-Capdeville Maître de conférences à l'Université d'Alsace

11h15 *Pause café*

11h45 Assurances et majeurs protégés :

David Noguéro, Professeur à l'Université Paris Descartes

12h15 Le nouveau contrôle de la gestion patrimoniale

Retour d'un juge : **Martine Rivière** Juge des tutelles à Grenoble
Retours de MJPM : **Séverine Roy** Présidente de la FNMJI

12h45 *Echanges avec la salle*

13h15 *Pause déjeuner*

La promotion des droits et libertés des majeurs protégés
Sous la présidence de Mme Caron-Dégliise
Avocate générale près de la Cour de cassation

14h30 Les libertés familiales au détriment de la protection ?

Aïda Mahé et Charlène Bois-Farinaud Doctorantes à l'Université Grenoble Alpes

15h00 Le majeur protégé délinquant : une protection suffisante ?

Cédric Ribeyre Professeur à l'Université Grenoble Alpes

15h30 Protection juridique et santé : un couple en devenir :

Sylvie Moïsdon-Chataignier Maître de conférences à l'Université de Rennes

16h00: *Echanges avec la salle*

16h30 Eléments de conclusions :

Jean-Jacques Lemouland Professeur à l'Université de Pau

17h00 *Fin du colloque*